



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AU HARCÈLEMENT

NON AU HARCÈLEMENT

**Journée nationale
Non au harcèlement**

Jeudi 6 novembre 2025

Sommaire

1 - La journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire	page 3
2 - Quelques exemples en établissements	page 3
3 - Le prix Non au harcèlement	page 4
4 - La cellule académique de lutte contre le harcèlement scolaire	page 6

1 - La journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire

Véritable priorité nationale, la lutte contre le harcèlement scolaire est un combat quotidien. Chaque année, la journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'École est organisée au mois de novembre. C'est l'occasion de rappeler combien le bien-être des élèves est important dans le cadre de leur développement et de leurs apprentissages scolaires.

En 2025, elle se tiendra le **6 novembre**.

Cette journée de mobilisation constitue l'un des temps forts du programme de lutte contre le harcèlement à l'école, **PHAre**, déployé dans toutes les écoles élémentaires et établissements scolaires.

2 - Quelques exemples en établissements scolaires

Loire-Atlantique (44)

École de la Pierre Bleue à Nozay

Le 06 novembre, un atelier autour du harcèlement est organisé pour les élèves de CM1 et CM2, suivi d'un chant collectif avec l'ensemble des élèves. La rectrice sera présente au sein de l'école à cette occasion.

Lycée de Bouaye

Les 430 élèves de seconde ont constitué, en équipe, des affiches numériques autour du cyberharcèlement dans le cadre de leur enseignement des sciences numériques et technologie (SNT).

Un concours d'affiches sera organisé durant leur exposition dans le hall du lycée afin de sélectionner celle qui participera au concours académique Non Au Harcèlement.

Sarthe (72)

Collège Jean Cocteau à Coulaines

Article Le Maine Libre du 7 septembre 2025 :

Deux spectacles sur la lutte contre le harcèlement et le consentement sont programmés avant la fin d'année civile.

3 - Le prix Non au harcèlement

En complément, les élèves s'engagent dans le **prix Non au harcèlement** en travaillant sur des productions : affiche ou vidéo. Ces supports sont utilisés en guise de prévention au sein de leur établissement ou structure éducative.

Le prix Non au harcèlement est ouvert aux élèves du CP à la terminale, des écoles élémentaires et établissements publics et privés sous contrat.

Peuvent également participer au concours :

- les jeunes inscrits dans le cadre des accueils de loisirs associés à l'école (ALAE) ;
- les jeunes inscrits dans des structures d'animations avec ou sans hébergement ;
- les jeunes élus dans les conseils des enfants ou des jeunes mis en place par les collectivités.

Les élèves produisent un support de communication (affiche ou vidéo), sous la conduite des équipes pédagogiques et éducatives, en articulation avec le programme PHARe.

Un jury académique décerne le prix Coup de cœur primé à hauteur de 1000 euros par notre partenaire la Mutuelle assurance de l'éducation (MAE).

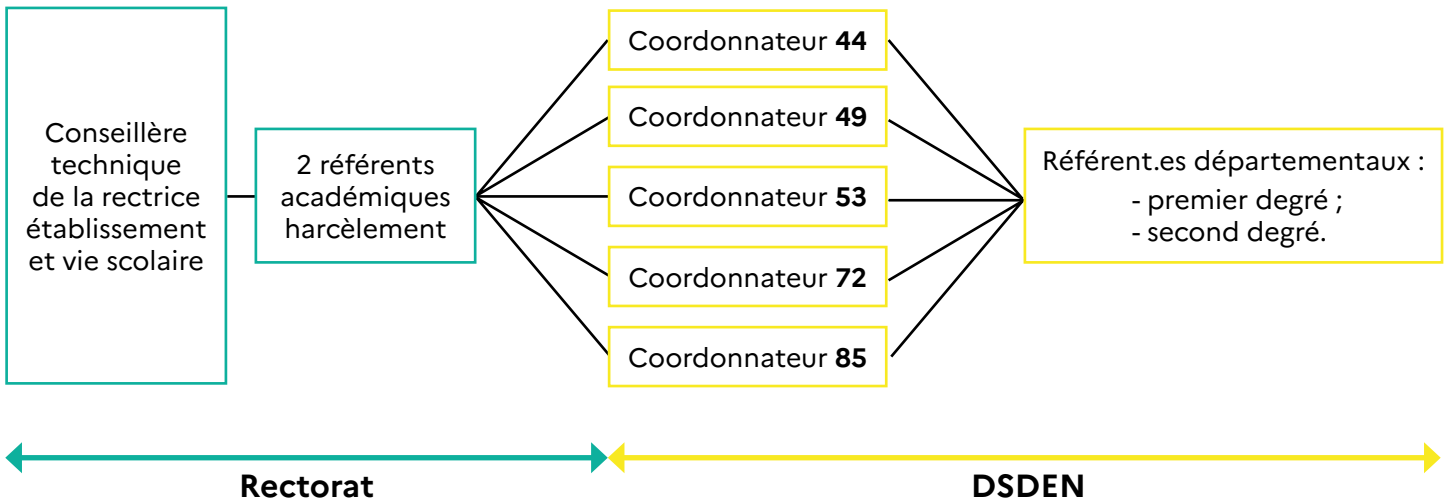
Le jury académique sélectionne 14 lauréats académiques pour la phase nationale.

En 2024, le jury national a attribué le prix « Meilleure affiche inter-degré » à l'unité d'enseignement du centre hospitalier du Mans.

L'ensemble des élèves de l'unité d'enseignement du centre hospitalier n'ayant pas pu se déplacer au Palais de l'Élysée, la rectrice d'académie leur a rendu visite au Mans pour les féliciter.

4 - La cellule académique de lutte contre le harcèlement scolaire

La cellule de lutte contre le harcèlement entre élèves se décompose de la manière suivante :



Au rectorat, les deux référents académiques sont chargés de recevoir les appels reçus sur la ligne académique et les appels transférés par la ligne nationale. Ils animent le réseau des coordonnateurs départementaux et sont en lien avec les partenaires internes (le cabinet de la rectrice et les directions des services départementaux de l'Éducation nationale) et externes comme l'INSPE, la Région etc. Ils supervisent le déploiement du programme pHARe dans les départements et organisent des événements liés au harcèlement. Enfin, les référents académiques sont responsables de la constitution d'un vivier de formateurs et de la construction de formations à l'attention des équipes ressources.

Au niveau des directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), les coordonnateurs et référents départementaux suivent les situations et accompagnent les familles et les établissements. Ils construisent et animent des formations à l'attention des équipes ressources pHARe et soutiennent les personnels de direction pour la labellisation de leur établissement.



Elsa Peneau, référente académique harcèlement

«J'apprécie d'être un maillon facilitateur pour les coordonnatrices et coordonnateurs départementaux harcèlement.

Ma mission sert les équipes qui sont sur le terrain : la création d'une dynamique de groupe, le soutien dans les situations complexes et le travail concerté servent un objectif qui nous est commun, à savoir le bien-être des élèves et des équipes éducatives.»

Quelques chiffres

30 agents en charge du recueil et du suivi des situations

3018 numéro national à contacter en cas de besoin
ou 02 40 37 33 33 (numéro académique)

30 jours, au terme desquels des solutions doivent être proposées pour toutes les situations déclarées. Cela n'exclue pas un suivi à plus long terme quand cela est nécessaire.



Rectorat de l'académie de Nantes
BP 72 616 - 44 326 Nantes CEDEX 3
T 02 40 37 37 37 - F 02 40 37 37 00

www.ac-nantes.fr

Contact presse :
Cindy Dewilde Guirao
02 40 37 33 14

NON AU HARCÈLEMENT

www.nonauharcelement.education.gouv.fr